

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 24 juin 2016

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 119 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZIGONZALEZ - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Catherine PILA - Mireille BALLETTI représentée par Richard FINDYKIAN - Jean-Pierre BAUMANN représenté par Loïc BARAT - Mireille BENEDETTI représentée par Andrée GROS - Sabine BERNASCONI représentée par Dominique TIAN - Jacques BESNAÏNOU représenté par Marcel MAUNIER - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Jérôme ORGEAS - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sandrine D'ANGIO représentée par Stéphane RAVIER - Jean-Claude DELAGE représenté par Gérard CHENOZ - Nouriat DJAMBAE représentée par Samia GHALI - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - José GONZALEZ représenté par Yves BEAUVAL - Annie GRIGORIAN représentée par Lionel VALERI - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Nathalie LAINE représentée par Mireille BALOCCO - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Marc LOPEZ - Bernard MARANDAT représenté par Jocelyne TRANI - Janine MARY représentée par Hélène ABERT - Xavier MERY représenté par Jean MONTAGNAC - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Solange BIAGGI - Marie MUSTACHIA représentée par Jeanne MARTI - Elisabeth PHILIPPE représentée par Dany LAMY - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Véronique PRADEL représentée par Eric LE DISSES - Julien RAVIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Martine RENAUD représentée par Marie-France DROPY OURET - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Guy TEISSIER - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Daniel HERMANN - Isabelle SAVON représentée par Kheira ZENAFI - Jean-Louis TIXIER représenté par Régine GOURDIN - Martine VASSAL représentée par Laure-Agnès CARADEC - Josette VENTRE représentée par Michèle EMERY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Frédéric BOUSQUET - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Michel DARY - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Bruno GILLES - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Laurent LAVIE - Virginie MONNET-CORTI - Christyane PAUL - Marine PUSTORINO-DURAND - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Maxime TOMMASINI - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 24 Juin 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

HN 107-152/16/CT

■ Avis sur le rapport du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence : Approbation de la convention financière entre l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et la SNCF relative au financement des études de Projet/DCE et travaux préparatoires de la 2ème phase de modernisation de Marseille-Gardanne-Aix DPMOD 16/14614/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

En application des dispositions de l'article L 5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport soumis au Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence présenté ci-après.

La seconde phase de modernisation de la ligne ferroviaire Marseille-Gardanne-Aix-en-Provence constitue un projet majeur au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. Elle doit permettre d'améliorer la situation des habitants d'Aix et Marseille, et tous ceux qui vivent dans les bassins de vie alentour. L'objectif étant le doublement de la fréquentation dès 2021, pour atteindre plus de 15 000 voyageurs quotidiens dont 75 % proviendrait d'un report modal depuis la route.

Entre 2006 et 2008 les travaux relatifs à la 1^{ère} phase de modernisation se sont traduits par des aménagements qui ont permis de doubler le nombre de trains en heure de pointe, de créer de nouvelles haltes et d'atteindre une fréquentation quotidienne de 7500 voyageurs par jour.

Poursuivant le développement de la demande sur cet axe, les contrats de Projet Etat-Région 2007-2013 puis 2015-2020, ont inscrit tour à tour, la poursuite de nouveaux aménagements capacitaires. Dans ce contexte des conventions de financements, relatives aux études préliminaires et d'avant-projet ont été approuvées par les différents partenaires financiers.

Le comité de pilotage du 26 octobre 2015 a validé pour atteindre à l'horizon 2021 un niveau de desserte de 4/TER/H/S, les objectifs fonctionnels et le programme d'opération suivants :

Les objectifs fonctionnels

- un cadencement toutes 15 minutes pour les principaux pôles urbains et 30 mn pour les haltes périurbaines, avec un doublement du nombre de TER rapides
- un accroissement de la sécurité avec les suppressions de la traversée piétonnes des voies, en gare d'Aix-en-Provence et d'un passage à niveau
- un maillage accru avec la création d'une halte à Plan de Campagne permettant la desserte d'un pôle commercial et d'activité majeur ainsi qu'une zone de rabattement depuis l'autoroute
- Un confort amplifié par l'allongement des quais permettant d'exploiter des trains de longue composition sur les services rapides
- Une fiabilité assurée grâce à la modernisation des installations en gare d'Aix-en-Provence et le doublement de la voie

Un programme d'opération

- la modernisation de la signalisation des lignes Aix-Rognac et Aix-Meyrargues, des installations ferroviaires de la gare d'Aix-en-Provence (élargissement du Pont de l'Avenue Schuman, mise en accessibilité du 3^{ème} quai...)

Signé le 24 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016

- la suppression du dernier passage à niveau présent entre Marseille et Aix-en-Provence, chemin de Guiramande avec la création d'une voirie de rabattement
- Le doublement sur 3.5 km de voie ferrée entre Gardanne et Luynes
- le rallongement des quais à 220 m en gare de St Antoine et de Simiane-Collongue
- la création d'une halte à Plan de Campagne sous réserve de la mise en œuvre des projets d'aménagement et d'intermodalité (prolongement BHNS, élargissement chemin des Rigons et requalification de la RD 543 programmé dans le cadre de la requalification de la zone commerciale de Plan de Campagne)

Cette phase inclut les études de la création de la halte de Plan de Campagne. Elle est intégrée aux documents de planification en cours ; l'étude de cette halte est inscrite dans les PDU de MPM approuvé en juin 2013 et de la CPA en décembre 2015. Elle fait l'objet d'un Emplacement Réservé au PLU des Pennes Mirabeau et d'un secteur de projet de 20 ha «quartier de gare» à venir.

Le montant global de l'opération s'élève à 180 millions d'euros courant dont 7 millions d'euros pour la création de la halte de Plan de Campagne.

Dans le cadre de la renégociation du CPER 2015-2020 consécutive aux élections régionales, un accord a pu être trouvé entre les partenaires sur le bouclage financier de cette opération inscrite à l'horizon 2020

Le besoin de financement des Phases Projet/DCE et Travaux préparatoires, objet de la présente convention, est estimé à 20.2 millions d'euros courants.

Il s'agit pour la phase Projet/DCE de poursuivre l'ensemble des études techniques et environnementales, afin notamment de figer les solutions techniques retenues, de réaliser le DCE, de confirmer l'ensemble des coûts et fiabiliser les délais, de finaliser les procédures administratives.

Les travaux préparatoires devront permettre de réaliser l'ensemble des tâches nécessaires à la phase Réalisation qui interviendra en 2018 avec d'importants travaux de génie civil. C'est la raison pour laquelle le déclenchement de la phase travaux préparatoires sera conditionné à la signature de la convention de financement de la phase Réalisation.

Ainsi la participation de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence s'élève à 3 173 733,33 euros courants HT, correspondant à 15.70% du besoin de financement total selon le plan de financement ci-dessous :

	Besoin de financement Montant en € courants HT	Clé de répartition En %
Etat	7 700 188, 89 €	38,099%
Région Provence Alpes Côte d'Azur	6 163 344.45 €	30,495%
Département de Bouches du Rhône	3 173 733.33 €	15,703%
La Métropole Aix Marseille Provence	3 173 733.33 €	15,703%
SNCF RESEAU	-	-

TOTAL	20 211 000 €	100,00%
-------	--------------	---------

Le calendrier des travaux prévoit une enquête publique en fin d'année, un arrêté de DUP mi-2017, avec un démarrage des travaux préparatoires à l'été 2017 pour une durée d'une année. La mise en service complète étant prévue pour fin 2021.

L'objet du rapport soumis au Conseil de la Métropole est d'approuver la convention financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d’Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d’Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole d’Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération DTUP001-1613/09/CC du 09 novembre 2009 approuvant la convention relative à la participation de MPM aux études préliminaires et d’avant-projet de la 2^{ème} phase de la desserte ferrée d’Aix en Provence-Marseille ;
- Le contrat de projet Etat-Région de 2007-2013 ;
- Le contrat de projet Etat-Région de 2015-2020 ;
- La délibération n°2009_A143 du Conseil communautaire de la CPA du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion de tous contrats et conventions réserve faite de la délégation consentie par le Conseil au Président ;
- La délibération n°2009-B428 du Bureau communautaire de la CPA du 27 novembre 2009 approuvant la 1ere convention de financement des études d’avant-projet de la 2e phase de modernisation de la ligne ferrée Aix-Marseille ;
- La délibération n°2015-B498 du Bureau communautaire de la CPA du 29 octobre 2015 approuvant la 2e convention de financement relative aux études d’avant-projet de la 2e phase de modernisation de la ligne Marseille-Gardanne-Aix.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

CONSIDERANT

- Qu’il est de la volonté des collectivités territoriales de poursuivre la 2^{ème} phase de modernisation de l’axe ferroviaire Marseille-Gardanne-Aix ;
- Qu’il est nécessaire de participer au financement des études pour l’amélioration de l’axe ferré Marseille-Gardanne-Aix.

Signé le 24 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016

DELIBERE

Article 1 :

Le Conseil de Territoire émet un avis favorable à la convention relative au financement des études Projet/DCE et Travaux Préparatoires de la 2^{ème} phase de modernisation de Marseille-Gardanne-Aix avec une participation financière de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à hauteur de 15.7030% du montant en euros courant hors taxe (18 675 000 euros HT), soit 3 173 733.33 euros HT.

Article 2 :

Les crédits nécessaires pour 2016, seront inscrits au budget général 2016 du Conseil du Territoire du Pays d'Aix, Opération DI662AP2 – AP/CP n°2015-1 ligne de crédit 22736-204-510-20415343. A partir de 2017 ils seront inscrits au budget annexe unique transport de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- Crédits de paiement 2016 : 719 210 euros
- Crédits de paiement 2017 : 2 107 461 euros
- Crédits de paiement 2018 : 260 300 euros
- Crédits de paiement 2019 : 86 766 euros

Adoptée à l'unanimité
des membres présents et représentés

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches du Rhône

Guy TEISSIER